



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/563

Attribution de subventions de fonctionnement au CCAS au titre de l'exercice 2021 pour un montant de 12 632 356 €

Action Sociale

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

SEANCE DU 28 JANVIER 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 FEVRIER 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 JANVIER 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE: 9 FEVRIER 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS :

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/563 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AU CCAS AU TITRE DE L'EXERCICE 2021 POUR UN MONTANT DE 12 632 356 € (ACTION SOCIALE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 janvier 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le CCAS est un établissement public administratif de la Ville de Lyon, chargé d'animer et de coordonner l'action sociale municipale sur le champ de la solidarité et de la gérontologie, principalement.

Il exerce l'intégralité de ses compétences en matière d'action sociale générale, telle qu'elle est définie par les articles L 123-4 à L 123-9 du code de l'action sociale et des familles, qui précise les attributions de cet établissement public.

En tant qu'établissement autonome, rattaché à la Ville de Lyon, le CCAS dispose de la faculté de définir les modalités techniques d'organisation et d'exercice de ses propres services opérationnels.

Le CCAS reçoit des subventions de la Ville de Lyon, évaluées annuellement, afin d'équilibrer son budget de fonctionnement et son budget d'investissement.

Pour obtenir le versement de ces subventions annuelles, le CCAS s'engage à présenter chaque année avant le 31 juillet un document retraçant les orientations stratégiques de l'établissement et les moyens financiers et humains nécessaires à la mise en œuvre de ces actions pour l'année N+1, ainsi que les éléments du compte administratif de l'année N-1.

Le soutien de la Ville de Lyon au CCAS sur le plan financier se traduit par :

- l'attribution d'une subvention dite d'équilibre,
- la compensation du non versement de la taxe sur les spectacles,
- l'attribution d'une subvention pour le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ).

Afin de permettre au CCAS de mettre en œuvre sa politique d'action sociale, sur l'année 2021, et au vue des documents présentés à la Ville de Lyon, il est proposé de lui attribuer les subventions suivantes :

Actions	Pour mémoire Subvention 2020	Montant subvention 2021
Subvention d'équilibre	11 635 000 €	12 265 000 €
Taxe sur les spectacles	332 356 €	332 356 €
Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ)	37 500 €	35 000 €
	TOTAL	12 632 356 €

Où l'avis de la commission Solidarités - Vie des aînés - Droits et égalités - Santé et prévention ;

DELIBERE

- 1- Les subventions énumérées dans le tableau ci-dessus, pour un montant total de 12 632 356 €, sont allouées au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Lyon.
- 2- Les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits de l'exercice 2021, article 657362, fonction 424, ligne de crédits 46235 ; article 657362, fonction 4238, ligne de crédit 46238 et article 657362, fonction 424, ligne de crédit 46239.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET